MAIRIE DES THUILES
04400 LES THUILES
Tel : 04.92.81.10.03.
Fax : 04.92.81.93.10.

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE LES THUILES

Arrêté Municipal N°13/2025

Objet : Arrêté autorisant le comité des fêtes des Thuiles à occuper la place Fernand Gilly le 20 juin 2025.

Le Maire de la Commune de LES THUILES,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU la demande par laquelle l'association comité des fêtes de LES THUILES représenté par son président Yves LAUTARET, sollicite l'autorisation d'occuper la place Fernand Gilly le 20 juin 2025 à partir de 17h00 pour la fête de la musique.

ARRETE

ARTICLE 1er ; L'association comité des fêtes de les Thuiles est autorisé à occuper la place Fernand Gilly le vendredi 20 juin 2025 à partir de 17h00.
Le stationnement des véhicules sera interdit sur cette place le vendredi 20 juin 2025 à partir de 17h00.

ARTICLE 2 : Madame Le Maire de la commune de Les Thuiles, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Barcelonnette sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LES THUILES LE 17 JUIN 2025

Sandra REYNAUD
Maire,

MAIRIE DES THUILES
Alpes de Haute-Provence